

Médiapart.fr

Le CCE de la SNCF reconnaît de "graves malversations"

06 jun 2008 Par **Fabrice Arfi**

La justice va de nouveau mettre son nez dans les comptes des instances représentatives des salariés de la SNCF. Dans une note interne datée du 4 juin, **que Médiapart s'est procurée**, le directeur du Comité central d'entreprise (CCE) de la SNCF, Alain Barasz, annonce avoir déposé plainte contre X le 30 mai pour «abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux». L'objectif est, selon lui, de faire «toute la lumière» sur une série d'anomalies comptables constatées au sein de l'organisation contrôlée par la CGT.

Cette démarche fait suite aux révélations, une semaine plus tôt, de l'émission "Pièces à conviction"(France 3) sur un système de fausse facturation découvert au sein du CCE de la SNCF, doté d'un budget annuel de 50 millions d'euros. En bout de chaîne se profile un possible financement occulte des syndicats. Et, notamment, du premier d'entre eux.

Le directeur du CCE, dont la vocation est entre autres missions de s'occuper des activités sociales et culturelles des cheminots (colonies de vacances, expositions, restauration collective), avoue, dans ce même document, avoir «acquis la conviction» que le comité avait été «victime de graves malversations».D'après un mail du directeur financier de l'organisme, Hervé Papazian, le préjudice s'élèverait «au minimum» à 150.000 euros.

Les journalistes de l'émission "Pièces à conviction", qui ont estimé à 500.000 euros le montant des malversations, avaient réussi à mettre la main sur plusieurs fausses factures portant sur du matériel de cuisine fantaisiste, commandé en 2005 par le CCE de la SNCF à trois entreprises qui ont tous les attributs de coquilles vides. Noms différents, mais même numéro de siret au registre du commerce, même identité graphique et même domiciliation dans la commune de Livry-Gargan, en région parisienne.

Retrouvé par les journalistes de France 3, le «patron» de l'une de ces «entreprises» peine à s'expliquer, bafouille, s'empêtre dans un brouillard de mots et fini par lâcher: «Nous sommes des Gitans ! On ne sait pas écrire, on ne sait pas lire, on n'a pas de comptabilité». La scène est enregistrée en caméra cachée, le visage du principal interlocuteur est flouté.

- **Bonnes résolutions et... chasse aux sorcières**

Ces révélations semblent avoir eu l'effet d'un électrochoc au sein du CCE, où de nouvelles pratiques comptables ont été exigées par ses responsables sitôt le pot aux roses découvert. Ainsi, la direction financière de l'organisme annonçait, dès le 3 juin, aux comptables du comité un renforcement du «contrôle interne».

«Il vous est dorénavant interdit de créer un compte fournisseurs avant validation écrite par le contrôleur de gestion», précisait M.Papazian, ajoutant: «Par ailleurs, toute facture devra être retournée à la comptabilité avec le bon à payer, accompagné du bon de commande et

du bon de livraison... Ces documents devront être conservés avec les factures». Ce qui, manifestement, n'était pas inscrit dans les habitudes du service.

Mais ces bonnes résolutions vont paradoxalement de pair avec une véritable chasse aux sorcières que le même Hervé Papazian a ouverte au sein du CCE après l'enquête de France 3. En ligne de mire: ceux qui ont osé parler aux journalistes... Dans le compte-rendu d'une réunion *«exceptionnelle»* du service financier du comité, le 26 mai, soit trois jours après la diffusion de l'émission, le directeur financier du CCE a jeté un froid en annonçant que *«tout sera mis en œuvre afin de trouver le, ou les, responsables qui n'ont pas leur place au sein de notre service»*.

L'intervention fut brève et le ton particulièrement glacial, à en croire la retranscription de la réunion, consultable **ici**. Hervé Papazian a également fait part à ses collègues de travail de sa *«stupéur»* à la découverte de pièces comptables du CCE - les fameuses fausses factures - qui ont été diffusées à la télé. Avant de poursuivre: *«Ces documents (...) ont été divulgués par l'un ou l'une d'entre vous, au mépris des règles d'éthique»*.

M.Papazian a évoqué, sans ciller, le *«grave discrédit»* jeté sur le CCE de la SNCF, mais aussi *«à l'ensemble de la profession comptable»*. Comme si rendre public des fausses factures était moins *«éthique»* que de les réaliser. Aucun membre du CCE de la SNCF n'était joignable le 5 juin.

- ***D'autres enquêtes en France, mais pas de mises en examen***

Cette nouvelle affaire vient jeter encore un peu plus le trouble sur la gestion des comités d'entreprise de la SNCF qui font l'objet d'au moins deux autres actions judiciaires en France. Mediapart avait déjà révélé en avril dernier l'ouverture d'une enquête préliminaire confiée à la Brigade de la répression de la délinquance économique (BRDE) après le dépôt d'une plainte de Philippe Chabin, un ancien secrétaire du CE Clientèles de la SNCF. Lui aussi géré par la CGT, comme 92% des CE de l'entreprise publique.

Le syndicaliste, qui fait l'objet d'une plainte pour diffamation de la part de la CGT, avait découvert que quelque 200.000 euros de dotations sociales s'évaporaient chaque année de la comptabilité du CE Clientèles. Selon lui, plusieurs CE de la SNCF seraient concernés par cette *«anomalie»* qui porterait, du coup, sur la disparition de plusieurs millions d'euros par an.

Dans sa plainte, Philippe Chabin mettait déjà en cause le CCE de la SNCF: *«Il est difficilement compréhensible que personne, y compris au niveau du CCE ne sache réellement où passe cet argent alors que plusieurs fois nous avons interpellé nos structures syndicales... sans jamais obtenir de réponse.»* M.Chabin affirme avoir été évincé de ses fonctions à partir du moment où il a commencé à poser des questions.

Un troisième CE est placé dans le collimateur de la justice. Il s'agit de celui de Lyon, dont les caisses accusent un trou de 2 millions d'euros. La justice enquête sur de présumés abus de confiance et fausses factures, dénoncés, sur fond de guerre syndicale, par d'anciens salariés du comité.

Aucune mise en examen n'a, pour l'heure, été prononcée dans ces trois dossiers.